



## COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/13

ADMINISTRATION GENERALE : Fixation du nombre de Vice-Président(e)s  
RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

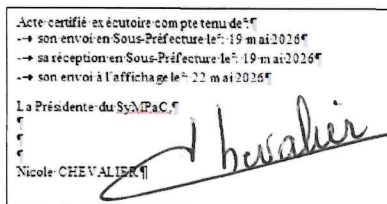
- Le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment :
  - L'article L.5711-1 du CGCT, qui rend applicables aux syndicats mixtes fermés les dispositions relatives aux EPCI, notamment l'article L.5211-10
- Les **statuts du SyMPaC**, modifiés en mars 2017, et notamment :
  - L'article 6, qui prévoit que le Comité syndical détermine le nombre de membres du Bureau,
  - L'article 7, relatif à la composition du Bureau comprenant le Président et les Vice-présidents
- La délibération N° 2026/12 portant élection du/de la Président(e) du SyMPaC ;

CONSIDÉRANT

- Que le SyMPaC est administré par un Comité syndical composé de 44 membres, conformément à l'article 5 de ses statuts ;
- Qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est fixé par l'organe délibérant, sans pouvoir excéder :
  - 20 % de l'effectif total, soit 9 vice-présidents pour un effectif de 44 membres,
  - ni le plafond légal de 15 vice-présidents ;
- Que les statuts du SyMPaC n'imposent aucun nombre déterminé de vice-présidents, laissant cette appréciation au Comité syndical ;
- Qu'il convient d'assurer une **représentation équilibrée des établissements publics de coopération intercommunale membres** au sein du Bureau, conformément à l'esprit des statuts et au bon fonctionnement institutionnel du syndicat ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- **FIXE à Cinq (5) le nombre de Vice-présidents du SyMPaC ;**
- **CONSTATE** que cette décision entre en vigueur immédiatement.



ADOPTE A L'UNANIMITE  
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

## COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

### **Etaient présents :**

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### **Etaient excusés :**

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### **Etaient absents :**

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

**Secrétaire de séance :** Madame Christine ALEXANDRE